



# Rapport annuel 2011 du Service de l'emploi

---

Publication sur le site Internet  
[www.vd.ch/emploi](http://www.vd.ch/emploi) – Mars 2012

## **SOMMAIRE**

---

	<u>Page</u>
▶ Mission.....	3
▶ Éléments-clés .....	4-5
▶ Organigramme .....	6
▶ Ressources humaines.....	7
▶ Réinsertion professionnelle des chômeurs.....	8-10
▶ Indemnisation des chômeurs et des entreprises.....	11
▶ Contrôle des chômeurs.....	12
▶ Contrôle du marché du travail.....	13-16
▶ Thèmes spécifiques .....	17-18

---

*MISSION*

***Le Service de l'emploi a pour mission de contribuer à un meilleur équilibre du marché du travail***

---

**Ses buts sont multiples et coordonnés :**

- ▶ prévenir et combattre le chômage ;
- ▶ encourager l'insertion professionnelle des chômeurs et les indemniser ;
- ▶ assurer la surveillance du marché du travail en luttant contre le travail au noir et en prévenant le dumping social et salarial ;
- ▶ contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
- ▶ renforcer la collaboration avec les partenaires sociaux.

**Toutes ces activités sont mises en lumière de manière synthétique dans les pages suivantes.**

## ÉLÉMENTS-CLÉS

---

**Dans un contexte économique marqué par la crise de la dette et le renforcement du franc, quelques éléments-clés témoignent des succès enregistrés et des efforts entrepris tout au long de l'année par les collaborateurs du SDE pour concrétiser la politique du marché de l'emploi.**

### **En 2011 :**

- ▶ le taux de chômage est passé de 5.6% au 1er janvier à 5.3% au 31 décembre\* ;
- ▶ les chômeurs ont bénéficié de 230'000 entretiens prodigués par leur conseiller ORP ;
- ▶ 19'000 chômeurs ont retrouvé du travail grâce à l'action des conseillers ORP ;
- ▶ 22'400 chômeurs ont été suivis mensuellement et près de 30'000 ont bénéficié de mesures de réinsertion professionnelle ;
- ▶ la Caisse publique de chômage a versé 425 millions de francs d'indemnités.

*\* Calculé par rapport à une estimation de la population active actuelle, ce taux baisserait de 0.8.  
De plus, Vaud répertorie les chômeurs en fin de droit contrairement à la plupart des autres cantons.*

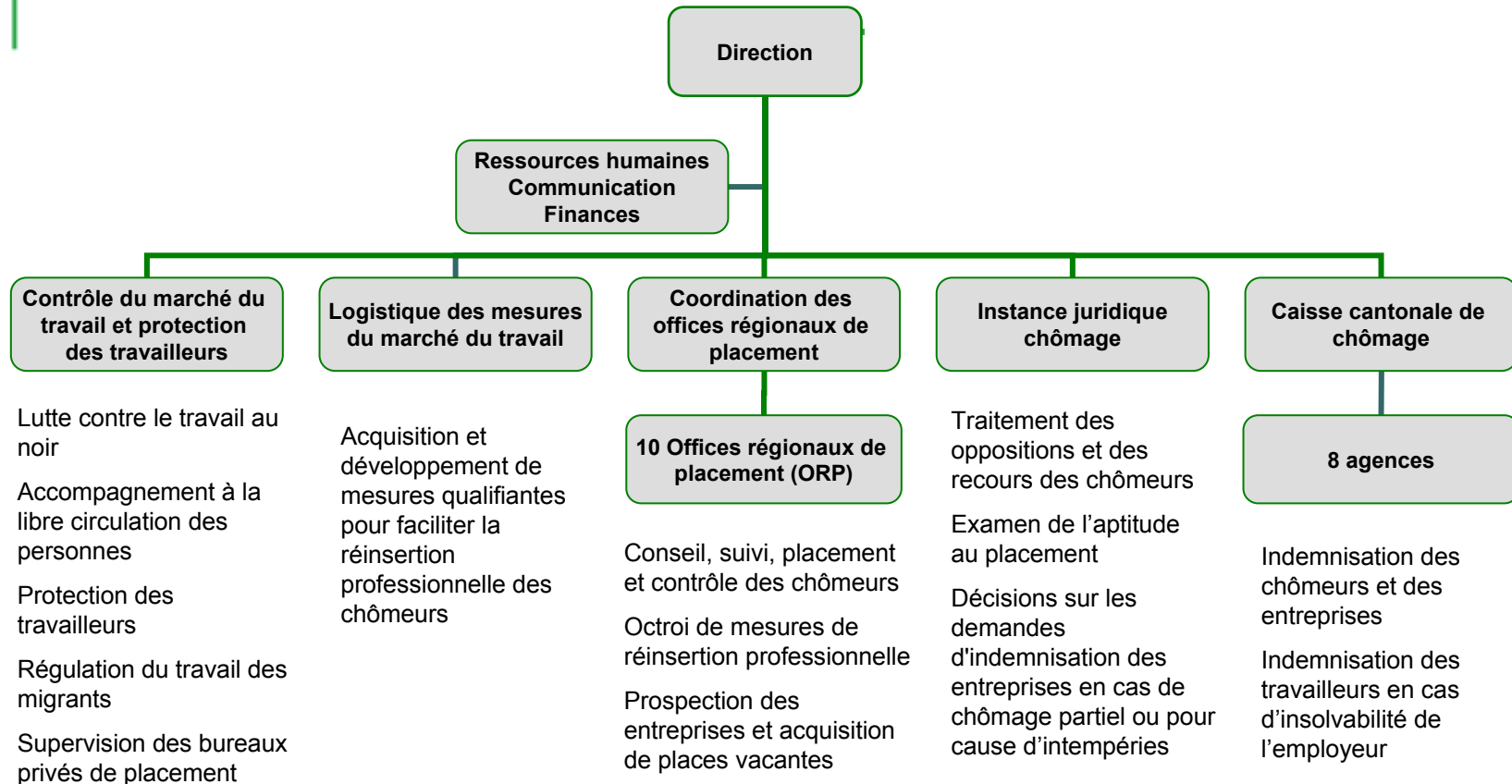
## ÉLÉMENTS-CLÉS (suite)

---

### En 2011 :

- ▶ plus de 3'000 entreprises ont été inspectées et les conditions de travail et de salaire de près de 12'000 travailleurs ont été contrôlées ;
- ▶ 344 employeurs ont été dénoncés pénalement et plus de 500'000 francs d'amendes et de frais de contrôle ont été facturés ;
- ▶ 1'200 nouvelles autorisations de séjour ont été octroyées à des ressortissants d'États tiers et plus de 19'000 annonces pour des activités de moins de trois mois ont été examinées et validées.

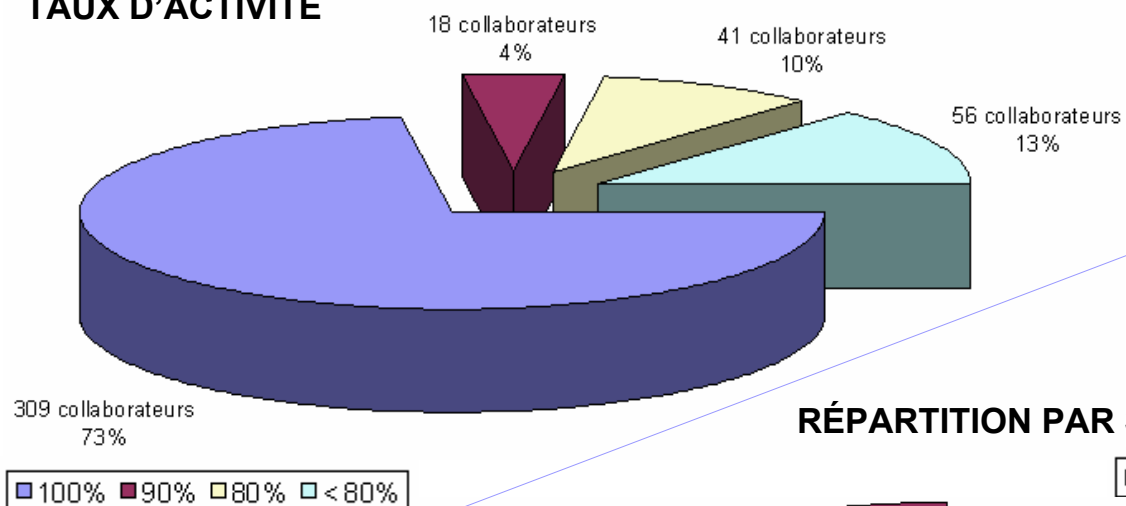
## ORGANIGRAMME DU SERVICE DE L'EMPLOI



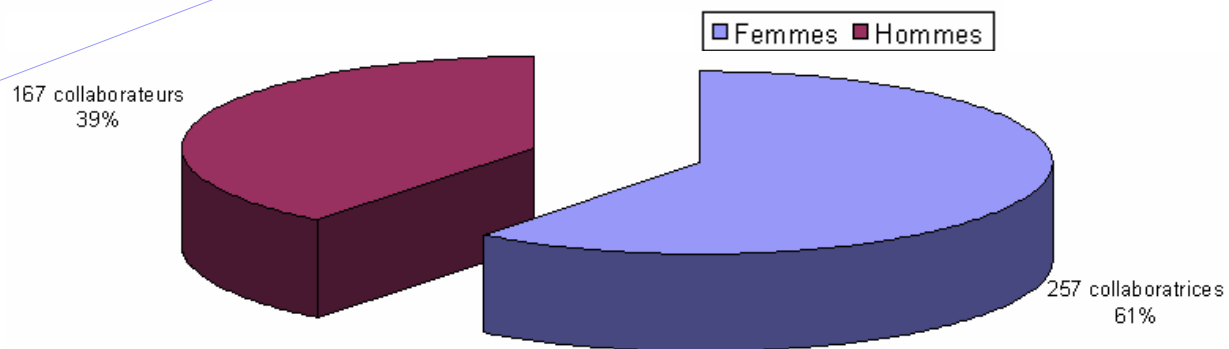
RESSOURCES HUMAINES

**424 collaboratrices et collaborateurs répartis sur 23 sites**

**TAUX D'ACTIVITÉ**



**RÉPARTITION PAR SEXE**



## RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES CHÔMEURS

**Les ORP réinsèrent les chômeurs sur le marché du travail en les conseillant, les formant et en leur proposant des places vacantes**

### CONSEIL

En moyenne, 22'400 chômeurs - dont 3'200 bénéficiaires du Revenu d'Insertion (RI) - suivis par les conseillers ORP

230'000 entretiens de conseil effectués durant l'année

### PLACES VACANTES

Les ORP ont développé et entretenu leurs relations avec les employeurs en visitant 4'600 entreprises

Plus de 10'000 places vacantes acquises auprès des entreprises par les ORP

### FLUX

Chaque mois, les ORP inscrivent ou désinscrivent 5'000 personnes

### FORMATION

Plus de 6'000 chômeurs ont suivi chaque mois une mesure de réinsertion professionnelle



OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT

**19'000 chômeurs ont retrouvé un emploi grâce à l'aide active des ORP**



RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES CHÔMEURS

**Bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) suivis par les ORP**

---

**Les bénéficiaires du RI aptes au placement sont suivis par les ORP de la même manière que tous les autres chômeurs.**

En 2011, une hausse sensible du nombre de bénéficiaires du RI s'est faite sentir, notamment suite à l'introduction de la 4ème révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage.

- ▶ 3'200 chômeurs au RI ont été suivis en moyenne en 2011 dans les ORP (2'400 en 2010)
- ▶ 1'400 ont retrouvé un emploi (44%)
- ▶ 14 sanctions pour 100 chômeurs au RI ont été prononcées (9 pour 100 chômeurs LACI)

RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES CHÔMEURS

**Près de 30'000 chômeurs ont bénéficié d'une mesure de réinsertion professionnelle financée par l'assurance-chômage ou par le budget de l'État**

Mesures de réinsertion professionnelle	Nombre de bénéficiaires
Cours	21'642
Programmes d'emploi temporaire (PET)	3'843
Allocations d'initiation au travail (AIT – ACIT)	940
Semestres de motivation (SEMO)	784
Stages d'essai	1'227
Entreprises de pratique commerciale	313
Soutien à l'activité indépendante (SAI)	288
Allocations de formation (AFO)	100
Stages professionnels	186
Contributions aux frais de déplacement	94

INDEMNISATION DES CHÔMEURS ET DES ENTREPRISES

**En 2011, la Caisse cantonale de chômage a versé 425 millions d'indemnités**

**INDEMNISATION DES CHÔMEURS**

347 millions d'indemnités versés aux chômeurs

**FINANCEMENT DES MESURES DE RÉINSERTION**

70 millions alloués au financement des mesures de réinsertion professionnelle



**INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS**

3 millions versés aux travailleurs pour cause d'insolvabilité de leur employeur

**INDEMNISATION DES ENTREPRISES**

5 millions versés aux entreprises en chômage partiel ou intempéries

La CCh est certifiée ISO



## CONTRÔLE & SANCTIONS DES CHÔMEURS

***Les chômeurs doivent collaborer activement à leur réinsertion professionnelle, faute de quoi ils peuvent être sanctionnés***

### **SANCTIONS DES BÉNÉFICIAIRES LACI ET RI**

27'300 sanctions prononcées à l'encontre des bénéficiaires LACI (soit 160'000 indemnités journalières retenues) et 5'300 sanctions à l'encontre des bénéficiaires du Revenu d'Insertion

### **APTITUDE AU PLACEMENT**

6'000 dossiers de chômeurs examinés en vue de contrôler leur aptitude au placement

Un tiers déclarés inaptes



### **Contrôle des chômeurs**

### **DÉNONCIATIONS PÉNALES**

94 chômeurs dénoncés pénalement pour escroquerie à l'assurance

### **TYPE DE SANCTIONS**

Les sanctions sont prononcées pour recherches de travail insuffisantes, refus de travail convenable, refus de participer à un entretien de conseil ou de suivre une mesure de réinsertion

### **OPPOSITIONS ET RECOURS**

Les chômeurs peuvent contester une décision prononcée par les ORP

1'700 cas traités, dont un quart admis

CONTRÔLE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

***Le Service de l'emploi prévient la sous-enchère salariale, lutte contre le travail au noir et protège les travailleurs***

En 2011 :

- ▶ Plus de 3'000 entreprises contrôlées
- ▶ Conditions de travail et de salaire de près de 12'000 travailleurs examinées
- ▶ Plus de 1'600 infractions relevées
- ▶ 344 employeurs dénoncés pénalement
- ▶ Plus de Fr. 500'000.- d'amendes et de frais de contrôle facturés

**Lutte contre  
le travail au noir**

**Protection  
des travailleurs**

**Mesures  
d'accompagnement**

## CONTRÔLE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

***Le Service de l'emploi lutte contre le travail au noir et veille à ce que la libre circulation des personnes ne génère pas de dumping salarial et social***

### CONTRÔLES

2'760 entreprises et 10'700 travailleurs contrôlés par les inspecteurs du marché du travail

### AMENDES ET FRAIS DE CONTRÔLES

- Fr. 361'000.- de frais de contrôles facturés aux entreprises
- 24 amendes prononcées en application de la loi sur les travailleurs détachés représentant Fr. 57'000.-
- Fr. 90'000.- d'amendes immédiates infligées
- 59 entreprises étrangères prestataires de services interdites d'offrir leurs services

**Lutte contre  
le travail au noir et  
Mesures  
d'accompagnement**

### INFRACTIONS

Lors des contrôles en entreprise, les infractions suivantes ont été constatées :

- 659 infractions à la Loi sur les étrangers
- 326 aux assurances sociales
- 625 aux dispositions régissant l'impôt à la source
- 574 cas salariaux individuels (examen de la conformité des usages dans la branche) transmis à la Commission tripartite

### DÉNONCIATIONS PÉNALES

344 employeurs dénoncés pénalement

CONTRÔLE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

***Le Service de l'emploi veille à la protection des travailleurs et supervise les bureaux privés de placement***

**AUDITS MSST**

134 contrôles en matière de santé physique et psychique, hygiène et ergonomie

**CONFORMITÉ DES LOCAUX**

Examen des locaux de 239 entreprises industrielles sur plans ou sur site

**DURÉE DU TRAVAIL**

Contrôle spécifique de la durée du travail et du respect des temps de pause de près de 1'000 travailleurs



**Protection  
des travailleurs**

**LICENCIEMENTS COLLECTIFS**

16 licenciements collectifs supervisés

**BUREAUX PRIVÉS DE PLACEMENT**

16 entreprises auditées en matière de LSE (Loi sur la location de service)

CONTRÔLE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

***Le Service de l'emploi statue sur la pertinence économique des demandes de main-d'œuvre étrangère***

**ETATS TIERS**

1'200 nouvelles autorisations de séjour pour ressortissants d'États tiers délivrées soit :

- 600 permis B
- 600 permis L

**UNION EUROPÉENNE**

780 autorisations de séjour octroyées à des ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne

12'500 annonces en ligne examinées et validées (activités de moins de 3 mois)

**Régulation du travail des migrants**

**PRESTATIONS DE SERVICES**

Traitement de 6'700 annonces en ligne (activités de moins de 3 mois) concernant des travailleurs issus de l'Union Européenne

560 autorisations de séjour délivrées à des travailleurs effectuant des prestations de services en Suisse de plus de 3 mois



## **2011 : THÈMES SPÉCIFIQUES**

---

### ***Modification de la loi sur l'assurance-chômage le 1er avril 2011***

L'entrée en vigueur de la révision de la LACI a eu pour principal effet de réduire la période maximale d'indemnisation pour la majorité des chômeurs. En outre, la possibilité de porter la durée maximale d'indemnisation à 520 jours dans les régions de crise a été supprimée.

### ***Libre circulation pour les ressortissants de l'UE-8 dès le 1er mai 2011***

Depuis le 1er mai 2011, les ressortissants de l'UE-8 bénéficient pour la première fois de la libre circulation pleine et entière. Cette date marque la fin de la période transitoire à l'égard de l'UE-8 pendant laquelle la Suisse pouvait maintenir des restrictions nationales à l'accès au marché du travail des travailleurs salariés (contingents, priorité des travailleurs indigènes et contrôle des conditions de rémunération et d'emploi).

## **2011 : THÈMES SPÉCIFIQUES**

---

### ***Assurance perte de gain maladie pour bénéficiaires d'indemnités de chômage (APGM)***

La révision de la loi sur l'emploi (LEmp) a institué, sur le plan cantonal, une assurance obligatoire perte de gain maladie (APGM) pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage. L'APGM sera destinée à tous les chômeurs qui tombent malades durant leur délai-cadre d'indemnisation et qui ont épuisé leur droit aux indemnités de chômage en cas de maladie.

### ***Certification ISO 9001:2008 de la Caisse cantonale de chômage (CCh)***

La Société générale de surveillance (SGS) a procédé à un audit complet du système de Management par la Qualité de la CCh en vue d'un renouvellement de la certification ISO pour la période 2011-2014.

### ***Objets parlementaires***

Le Service de l'emploi a traité 17 objets parlementaires durant 2011.